

Compte Rendu DP du 8 février 2007

Jeudi 08 février s'est tenue la deuxième réunion des Délégués du Personnel de l'année 2007, voici le compte-rendu des questions posées par la CFDT.

N° 11/2007 : Primes d'ancienneté.

Certains salariés n'ont pas touché leur prime d'ancienneté lors de leur première année de CDI (ancienneté gagnée pendant leur période d'apprentissage), il semblerait que ce soit une erreur informatique. Une régularisation est-elle prévue ?

Réponse : C'est en cours de régularisation, celle-ci sera effective sur la paie du mois de mars pour les salariés concernés.

En effet le logiciel HRACCESS ne prenait pas correctement en compte le nombre d'année d'ancienneté et faussait le calcul de cette prime. Quelques salariés vont bénéficier de ce rattrapage, équivalant pour certains à 1 an de prime d'ancienneté. Ce problème soulevé par les élus CFDT lors de précédentes réunions carrière est enfin résolu, et en ces temps difficiles où les bonnes nouvelles en terme de salaires se font plutôt rares, la CFDT se félicite d'avoir obtenu réparation sur ce point là.

N°12/2007 : « Primes obtention diplôme »

A ce jour, cette prime n'est toujours pas versée aux salariés bénéficiaires, est-ce prévu sur la paie du mois de février ?

Réponse : Le versement de cette prime est bien prévu. Il sera effectif sur la paie du mois de mars.

Comme pour la question précédente, il aura fallu patienter mais... mieux vaut tard que jamais. A l'avenir il serait quand même souhaitable que cette prime soit versée un peu plus rapidement aux jeunes personnels diplômés.

N°13/2007 : Peinture parking.

Les emplacements matérialisés au sol sont pour la plupart effacés ou peu visibles, est-il envisagé de les repeindre pour faciliter le stationnement sur ce parking ?

Réponse : Il est envisagé de repeindre les emplacements au sol d'ici la fin de l'année après la fin des travaux et la rénovation des façades et toitures des bât. TT/TS et 234, prévus pour leurs parts avant les congés d'été.

N°14/2007 : Néon Syegon.

Le personnel de Syegon souhaiterait un éclairage plus conséquent, en effet l'éclairage actuel semble inadapté pour cette nouvelle activité, est-il envisagé de poser des néons suspendus sur ce secteur ?

Réponse : Oui, ce sera fait, mais le DRH du centre a tenu à préciser que pour les travaux de ce type une demande devait être formulée par le personnel concerné à EXPRIMM avec une expression de besoin détaillée concernant le nombre de néons, la pose, l'emplacement. Ce point est depuis en cours de résolution.

N°15/2007 : « Prime du 10^{ème} » salariés DTMAT.

Les salariés partis à la DTMAT en septembre 2005 n'ont pas perçu leur prime complément 10^{ème}, il serait souhaitable de rétablir cet oubli, est-ce prévu ?

Réponse : Une réponse sera apportée à la prochaine réunion DP. Une demande écrite de régularisation est effectuée au niveau du siège auprès de Mr Smagge.

N°16/2007 : Remplacements personnels suite départs prévus.

En vue des prochains départs de 3 personnels OSD en retour défense, qu'envisagez-vous pour le remplacement de ces personnels ?

Réponse : Il est prévu de les remplacer et de recruter 3 personnes en CDI dès la validation du besoin par le siège. Suite à cette réponse la CFDT a fait savoir au RRH, que des personnels du centre avaient postulé sur certains de ces postes. Il serait d'ailleurs judicieux d'apporter de l'intérêt à ces candidatures sachant que certains métiers se font rares de nos jours. En effet que ce soit en rectification ou sur un poste de contrôleur dans le domaine des TS, rien ne dit que l'on puisse trouver ces compétences dans un délai relativement court, d'autant plus si l'on souhaite réaliser une période de recouvrement afin de transmettre un minimum de savoir faire. De plus, ne serait-ce pas là un bon moyen d'œuvrer pour « le développement des collaborateurs », comme le préconisait le PDG lors de sa dernière venue à Tulle ? Mr Courbeix a fait savoir qu'il n'y était pas opposé mais c'est au responsable hiérarchique de décider, tout en rappelant les difficultés de formation que l'on pourrait rencontrer suite à la disparition de l'Ecit.

Questions supplémentaires

La CFDT a profité de cette réunion pour demander quelques précisions sur la mise à jour des emplois types du centre, de façon à remettre en adéquation le poste occupé avec l'emploi type de chaque salarié.

Mr Courbeix nous a signalé que Tulle n'utilisait que 5% de la liste définie en central et que la question à se poser serait le réel besoin de fonctionner avec cette liste ou bien de créer un nouveau catalogue correspondant à nos activités locales. Il a ajouté que la nouvelle maquette emploi serait mise à jour courant février/début mars.

La CFDT souhaite que celle-ci ait lieu le plus rapidement possible afin de pouvoir rouvrir les discussions sur les « disparités salariales » en réunion de carrières avec cet élément remis à jour.

En effet, la CFDT a profité de ce sujet pour rappeler au RRH du centre (qui estime que pour lui tout est réglé) que ce débat n'était pas clos et qu'il restait encore un certain nombre de cas à régler. Il ne manque plus qu'à fixer une date qui ne cesse de glisser en permanence !